



Accueil de salariés étrangers dans le cadre d'une prestation de service ou de sous-traitance

Faire un tour d'horizon des points de vigilance à observer pour maîtriser les enjeux liés à ces situations et en comprendre les démarches.

OBJECTIFS :

1/ Identifier les situations à risque, en particulier vis-à-vis du travail dissimulé ou illégal

2/ Identifier dans quel État le salarié détaché doit être affilié à la sécurité sociale

3/ Connaître les formalités à accomplir, par l'entreprise étrangère et l'entreprise d'accueil française

PUBLIC :

Directeurs et responsables des ressources humaines, personnes chargées de la mobilité et assistants RH.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter notre calendrier

PREREQUIS :

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME :

Conditions d'exécution d'une prestation de service ou de sous-traitance (1h) :

- Distinction prestation de service / prêt de main d'œuvre,
- Définition et sanction du travail dissimulé et du délit de marchandage,
- Cas pratiques.

Conditions d'autorisation du travail de salariés étrangers en France (1,5h) :

- Liberté du travail en Union Européenne,
- Titres de séjour autorisant à travailler en France, avec ou sans demande d'autorisation de travail,
- Cas pratiques.

Droit du travail applicable aux salariés détachés (3h) :

- Champ d'application des règles du détachement,
- Déclaration de détachement,
- Règles de droit du travail applicables,
- Cas pratiques.

Protection sociale des salariés détachés (1,5h) :

- Loi applicable (Etat d'affiliation),
- Vérifications à effectuer par l'entreprise d'accueil,
- Cas pratiques.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.

